



GDS

Loire



REGISTRE D'ELEVAGE année 2022

Ce registre vous est offert par le GDSA de la Loire. Il s'adresse à tous les détenteurs de ruches.

Il est obligatoire conformément à l'arrêté du 5 juin 2000.

Ce document est à conserver 5 ans avec le récépissé de votre déclaration annuelle.

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Code Postal.....VILLE.....
Tél.
E-mail
N° API
N° SIRET.....

A CONSERVER PENDANT 5 ANS

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA LOIRE (42)

Président : Monsieur Vincent VEY
Adresse : 2 Rue de la bornière
42570 SAINT HEAND
Tél : 06 66 17 03 44
E-mail : vincentvey@hotmail.fr

Secrétaire : Monsieur Bruno LABELLE
Adresse : 76 rue du grand port
42170 SAINT JUST/SAINT RAMBERT
Tél: 06 42 58 19 18
E-mail : bsylabelle@gmail.com

Trésorier : Monsieur Florent TATIN
Adresse : Coursières des Vignes
42480 LA FOUILLOUSE
Tél : 06 82 59 35 11
E-mail : fftatin@gmail.com

Vétérinaire chargé du suivi sanitaire

Docteur Huguette JALON
Adresse : 1720 chemin des Balmes
42260 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél: 06 78 33 34 24
E-mail : h_jalon@hotmail.com

D.D.P.P - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION DES POPULATIONS

Adresse 10 Rue Claudius Buard
42000 St Etienne
Tél: 04 77 43 44 44
E-mail : ddpp@loire.gouv.fr
Nom de la personne chargé de l'apiculture : Gérard ALIBERT

Fiches synthétiques

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

1 - Des caractéristiques de l'exploitation de Monsieur

Rucher n°	Adresse du rucher	Nombre de ruches

Fiches synthétiques

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

2 - Des mouvements de ruches (entrées, sorties, transhumances, destructions, ...)

Rucher n°	Date	Nombre de ruches	de	à

Fiche de suivi

Donnée(s) soin(s) et nourissement

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

1 - Des données du suivi sanitaire des ruchers

Rucher n°	Date	Symptômes constatés	par	Analyse demandée

Fiche de suivi

Donnée(s) soin(s) et nourrissage

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

2 - Des soins et interventions + nourrissage

Rucher n°	Date	Traitement préconisés et nbre de ruches concernées	Dosage par ruche et modalités d'application	Durée du traitement	
				du	au
	Date	Nature du nourrissage	Quantité	Remarques	
		Liquide (sirop)			

Agrafer sur cette page la Déclaration annuelle de ruchers.

Agrafer sur cette page les ordonnances.

